



ASSEMBLEE COMMUNALE DU 12 DECEMBRE 2011

Les citoyennes et citoyens actifs de la commune de Hauteville sont convoqués en assemblée ordinaire le lundi 12 décembre 2011, à 20h00, à la salle paroissiale. Convocation par un « tous ménages » (L'Echo), le pilier public, le site internet, la Feuille officielle no 48 du 2 décembre 2011.

T r a c t a n d a :

1. Approbation du PV de l'assemblée du 14 avril 2011
2. Budget 2012
 - 2.1. Présentation du budget de fonctionnement
 - 2.2. Budget des investissements
 - a) Rénovation du bâtiment scolaire
 - b) Aménagement d'une place de sport
 - c) Réfection de divers tronçons de routes et aménagement de la route d'accès au complexe communal
 - d) Assainissement de l'éclairage public
 - e) Aménagement d'une place pour déchets verts
 - f) Cimetière : pavage et rénovation du mur d'enceinte
 - g) Investigation technique sur la décharge du Bois du Riau
 - h) Crédit d'étude pour une place de stockage de copeaux de bois
 - i) Travaux de rénovation dans deux chalets d'alpage
 - j) Délégation de compétence pour vente de terrain
 - 2.3. Rapport de la commission financière
 - 2.4. Approbation finale des budgets de fonctionnement et d'investissements
3. SRM La Berra : participation à l'augmentation du capital-actions et cautionnement pour un crédit d'investissement
4. Nomination d'un membre de la Commission des naturalisations
5. Informations et divers

Présidence : M. Jean-Marie Castella

Scrutateurs : M. Norbert Schouwey et M. Paul Brodard

Membres présents : 41 personnes (y compris le conseil communal)



ASSEMBLEE COMMUNALE DU 12 DECEMBRE 2011

A 20h00, M. Castella ouvre cette assemblée en souhaitant la cordiale bienvenue. Cette assemblée sera essentiellement consacrée au budget 2012 avec Fr. 3'300'000.- d'investissements nets prévus.

Deux nouveaux visages apparaissent au sein du Conseil communal : Jacqueline Brodard et Bernard Bapst. Jacqueline Brodard a déjà été présentée à l'assemblée le 14 avril dernier. Quant à Bernard Bapst, il a été élu tout dernièrement et a remplacé Pascal Morel. M. Castella fait une brève présentation du nouveau conseiller et le remercie pour sa disponibilité et espère qu'il aura de la satisfaction dans ce nouveau mandat.

M. Castella présente au beamer la nouvelle répartition des dicastères et précise que des erreurs se sont glissées dans le journal de l'Echo. Les corrections sont données.

Aucune remarque n'est faite sur le tractanda, l'assemblée peut donc débiter.

1. *Approbation du PV de l'assemblée du 14 avril 2011 :*

Aucune remarque n'est formulée.

Vote : accepté à mainlevée et à l'unanimité.

2. *Budget 2012*

2.1. *Présentation du budget de fonctionnement :*

0. Administration :

020.315.0 – Entretien machines et mobilier, maintenance – Fr. 8'000.- : les programmes informatiques de l'administration sont maintenant hébergés au Sitel (Service informatique de l'Etat).

020.318.4 – Internet et programme informatique – Fr. 9'500.- : l'augmentation est due, ici aussi, à l'hébergement au Sitel.

020.427.0 – Location bureau et matériel – Fr. 6'000.- : il s'agit d'une opération purement comptable et concerne la location du local d'archives situé dans l'ancien office de poste.

1. Ordre public :

M. Bernard Bapst : concernant les pompiers, la commune a prévu d'acheter deux groupes de protection respiratoire pour le nouveau véhicule pompier. Des casques sont à réparer (100 pièces à Fr. 40.-).

Les communes de Corbières et Hauteville sont dotées maintenant de deux véhicules pompiers : 1 Land Rover et 1 Toyota (transport groupes PR).



2. Enseignement et formation :

Ce chapitre montre des charges nettes pour Fr. 585'930.-. L'introduction de la 2^{ème} année d'école enfantine coûte 25 millions aux contribuables du canton.

M. Berchtold : le réseau Wifi de l'école est à refaire et des machines à coudre devront être remplacées.

210.352.0 – Participation au cercle scolaire primaire – Fr. 30'000.- : une classe supplémentaire à Corbières a été ouverte en raison du nombre élevé d'élèves.

230.366.0 – Bourses d'apprentissage et d'études – Fr. 10'000.- : il y a moins d'apprentis et d'étudiants et certains ne viennent pas chercher leur bourse à l'administration.

3. Culte, culture et loisirs :

Aucune remarque.

4. Santé :

Ce chapitre est en hausse pour 5.6%.

400.352.1 – Part. à l'association pour l'ambulance – Fr. 9'062.- : une hausse de Fr. 3'000.- a été prévue car il y a une ambulance de plus.

5. Affaires sociales :

540.365.1 – Subventions aux mamans de jour – Fr. 6'000.- : une augmentation de Fr. 2'000.- a été prévue car il y a davantage d'enfants gardés.

Le chapitre de l'aide sociale montre une augmentation de 5.3%.

580.352.0 – Participation aide sociale (service social) – Fr. 51'897.- : ce poste prévoit une augmentation de Fr. 4'241.-.

580.366.0 – Cotisations assurance-maladie – Fr. 8'000.- :

M. Delessert : ce montant est-il assez important, sachant que les personnes ont de plus en plus de difficultés à payer leurs cotisations ?

M. Castella : dès le 1^{er} janvier 2012, le contentieux de la caisse-maladie est repris par la Caisse de compensation. Il est clair qu'une participation financière nous sera demandée pour la gestion du contentieux, mais nous ignorons encore combien.

6. Routes et chemins :

620.314.0 – Entretien des routes et de l'éclairage – Fr. 20'000.- : il s'agit de l'entretien courant.



ASSEMBLEE COMMUNALE DU 12 DECEMBRE 2011

620.314.1 – Entretien des routes (dénivellement) – Fr. 20'000.- : ce montant est difficile à budgétiser.

650.365.2 – Société remontées mécaniques La Berra – Fr. 3'378.- : il s'agit de notre contribution de Fr. 6.-/habitant pour couvrir le déficit d'exploitation.

7. Eau, environnement et aménagement :

700.314.0 – Entretien et rénovation des installations – Fr. 26'500.- : il s'agit de l'entretien courant ainsi que divers travaux comme :

- Casier des eaux : classeur d'autocontrôle servant à intervenir en urgence à la station de pompage
- Abonnement UV
- Détection de fuites
- Remplacement des lampes UV

700.435.0 – Vente d'eau – Fr. 70'000.- :

M. Gingins : quelle est la part de la vente d'eau à la commune de Corbières ?

M. Probst : le quota est de Fr. 25'000.-.

750.314.0 – Travaux de conservation des ouvrages – Fr. 10'500.- : il s'agit de travaux dans le ruisseau des Branches à la hauteur de la Petite Cuvette jusqu'aux Melleys d'Enbas.

790.318.0 – Honoraires des urbanistes, géomètres – Fr. 9'000.- : ce montant est prévu pour effectuer un plan des énergies. Le conseil n'est pas très favorable mais comme il est obligatoire, il l'a prévu dans son budget.

8. Agriculture, forêts, tourisme :

811.352.1 – Participation corporation de triage – Fr. 21'904.- : il s'agit des frais de la Corporation de triage (salaire, location bureau, etc.) répartis proportionnellement selon les m³ exploités. Cette répartition est revue tous les 3 ans.

830.352.2 – Sentier du lac de la Gruyère – Fr. 12'120.- :

Mme Jacqueline Brodard : en 2006, le projet prévoyait une clé de répartition en trois parties :

- Contribution de solidarité
- Contribution au prorata de la longueur du chemin
- Contribution selon le nombre d'habitants



ASSEMBLEE COMMUNALE DU 12 DECEMBRE 2011

Le budget a été sous-estimé par le comité surtout pour la partie administrative. Il manque aujourd'hui Fr. 400'000.- et un nouvel appel de fonds a été lancé auprès des communes selon la même clé de répartition qu'en 2006 soit :

- Fr. 12'120.- prévus en 2012 : contribution de solidarité
- Fr. 3'900.- prévus en 2013 : contribution longueur du chemin
- Fr. 6'373.- prévus en 2014 : contribution nombre d'habitants

Il reste 6 km à réaliser. Les statuts signés par les communes ne permettent pas à l'une d'entre elles de sortir du projet. Mme Brodard relève le côté merveilleux du projet pour les promenades en famille, la promotion de la région etc. Des panneaux didactiques sont prévus le long du sentier et amènera un côté convivial au sentier. Le nouveau comité est à la recherche de sponsors. Le Groupe E ainsi que la BCF ont participé grandement au projet. L'ECAB ainsi que les TPF ont été approchés également.

M. Gingins : quel est le montant global de ce projet et la participation de Hauteville ?

Mme Brodard : le coût est de Fr. 1'192'000.- et les produits représentent Fr. 632'000.- (subventions, sponsoring). Pour Hauteville, cela représente pour les trois prochaines années un nouveau financement de Fr. 22'463.-. Une somme semblable a déjà été payée ces trois dernières années.

M. Delessert : quand est-ce que ce sentier sera fini ?

Mme Brodard : au printemps 2012, une nouvelle partie sera réalisée mais il y a encore des oppositions qui retardent le dossier. Il sera terminé dans les meilleurs délais.

M. Castella : précise que Mme Brodard fait partie du comité et connaît donc très bien ce dossier. De plus, elle est très active pour la recherche de fonds.

M. Philipona : à qui revient l'entretien du chemin ?

Mme Brodard : chaque commune aura le souci de l'entretien de son tronçon mais les frais seront refacturés à l'association qui répartira les coûts dans un pot commun.

9. Finances, impôts et immeubles :

900.400.0 – Impôt sur le revenu (personnes physiques) – Fr. 954'050.- :

M. Delessert : ce poste montre une augmentation d'environ Fr. 60'000.-. Est-ce justifié ?

M. Castella : ces chiffres sont donnés par le Service cantonal des contributions sur la base de statistiques.



ASSEMBLEE COMMUNALE DU 12 DECEMBRE 2011

942.314.0 – Entretien et rénovation des bâtiments – Fr. 10'000.- : il s'agit de réparations sur les chalets de la Chia, des Reccards d'Avau, Pré aux Oies et Schpetze.

942.435.0 – Vente de gravier – Fr. 120'000.- : le conseil a été très prudent sur ce chiffre ; un montant supérieur nous a été promis par l'exploitant de la gravière.

943.314.0 – Entretien et rénovation bâtiment – Fr. 10'000.- : il s'agit de la rénovation de la barrière du bâtiment des Branches.

944 – Complexe communal : ce chapitre concerne quatre mois d'exploitation sur l'année 2012.

990.451.2 – Recette extraordinaire sans affectation (2^e EE) – Fr. 25'093.- : il s'agit d'une aide financière de l'Etat pour l'introduction de la 2^{ème} année d'école enfantine. Un montant identique nous sera encore versé en 2013 et 2014.

Le budget de fonctionnement montre un bénéfice de Fr. 22'658.-.

M. Serge Andrey : fait la lecture du rapport de la Commission financière et n'a aucune remarque particulière à formuler sur le budget de fonctionnement.

2.2. Budget des investissements :

M. Castella présente la récapitulation du budget des investissements avec un excédent de charges de Fr. 3'288'000.-. Il s'agit d'un budget important. Tous les investissements, hormis le complexe communal, sont financés par des fonds propres.

Un plan des liquidités 2011-2012 nous est présenté au beamer (annexe 1).

M. Probst donne quelques précisions sur les travaux du complexe communal (couches du toit, isolation injectée, etc). Des photos nous sont présentées.

La commune a organisé un apéritif avec les entreprises à l'occasion du montage de la charpente.

M. Gingins : le budget de fonctionnement tient-il compte de tous les investissements prévus en 2012 ?

M. Castella : oui, y compris les charges du complexe communal. Elles ont été calculées pour quatre mois. Les intérêts courus font partie de charges d'investissement.

Une planification financière a été présentée à la Commission financière. Un résumé est montré au beamer (annexe 2). Selon le résultat de ce travail, 2012-2016 sera une période, en principe, sans augmentation d'impôts pour la commune. Par contre, n'est pas prise en compte dans la planification le 3^{ème} CO de la Gruyère. De plus, une discussion est en cours au sein des communes gruériennes pour une nouvelle répartition des charges (nouvelle péréquation).



2. Enseignement et formation :

290.503.0 – Rénovation bâtiment scolaire – Fr. 300'000.- :

M. Castella présente au beamer (annexe 3) une récapitulation de l'estimation des travaux. Concernant le mobilier, il se peut qu'il y ait une nouvelle répartition des classes dans le cercle scolaire. Hauteville aurait les 3-4-5-6 P. Une décision devrait être prise avant la fin de l'année par la Commission scolaire.

M. Delessert : tous ces investissements pour l'école se feront sur 2012 ? Je suis conscient de l'état du bâtiment mais je rappelle qu'en 2010, Fr. 200'000.- étaient prévus. Cela représente Fr. 100'000.- de plus.

M. Castella : oui, tout devrait en principe se faire 2012, si possible durant les vacances estivales. L'affectation des salles de classes n'étant pas définitive, les chiffres concernant l'équipement des classes sont assez approximatifs.

M. Gingins : vous avez parlé d'une classe supplémentaire à Corbières ; êtes-vous sûrs que toutes les classes à Hauteville seront utilisées ?

Mme Piqueret (présidente de la Commission scolaire) : la commune de Corbières loue actuellement une salle à la Paroisse car, vu le nombre d'élèves, une classe supplémentaire a été ouverte pour une année. En principe, il y a 7 classes mais, évidemment, cela dépend du nombre d'élèves. Normalement à la fin de l'année scolaire 2011-2012, une classe devrait être fermée. Mais en 2013, l'introduction de la 2^{ème} année d'école enfantine nécessitera l'ouverture d'une nouvelle classe.

M. Serge Andrey : la commune investit-elle sur du long terme ? Les classes 4-5-6 P resteront-elles toujours à Hauteville ?

Mme Piqueret : l'idée de la Commission scolaire est de regrouper les cycles par école. Mais il est clair qu'une répartition doit se faire par rapport au nombre d'élèves et quelques fois, le programme peut être chamboulé pour un élève supplémentaire. Le mobilier peut être échangé entre communes. Un arrangement doit encore être trouvé avec la commune de Corbières pour un achat en commun de tout le mobilier.

M. Gingins : on entend des bruits que Corbières va construire une école, est-ce vrai ?

M. Castella : pour l'instant, aucun projet concret n'a été présenté à la commune de Hauteville.

M. Serge Andrey lit le rapport de la Commission financière et n'a aucune remarque particulière à formuler.



Rénovation du bâtiment scolaire pour Fr. 300'000.- financée par des fonds propres :

Vote : 1 abstention, 40 oui

3. Culte, culture et loisirs :

340.501.0 – Aménagement place de sport – Fr. 75'000.- :

M. Probst explique que la place de jeux en copeaux doit être améliorée. Le projet comprend :

- un goudronnage
- un ancrage pour des jeux
- marquage au sol
- écoulement pour les eaux
- bordures
- tubes électriques sur le pourtour

Ce projet pourrait faire l'objet d'une demande de don au Patenschaft à Zürich. Pour se faire, l'accord de l'assemblée est nécessaire.

La Loro (Loterie romande) alloue également des subventions mais pas aux communes. Nous pourrions le faire par le biais de l'Intersociété.

Le local communal en aval de l'ancienne école sera également modifié et servira d'abri ou de couvert pour les élèves. Il pourra également être utilisé par les sociétés locales, comme par exemple la course à pied.

Aménagement d'une place de sport pour Fr. 75'000.- financé par des fonds propres :

Vote : 1 abstention et 40 oui

6. Routes et chemins :

620.501.0 – Réfection de routes – Fr. 290'000.- : il s'agit de la réfection de la route de l'Eglise (Fr. 50'000.-), de la route du Mont (Fr. 15'000.-) et de la route des Reccards (Fr. 20'000.-) pour le passage du ruisseau ainsi que la création d'une route d'accès au complexe communal (Fr. 205'000.-).

Après l'obtention du permis de construire pour le complexe communal, la commune a une année pour améliorer l'accès et élargir la route (annexe 4 et 5). Ce projet prévoit un trottoir franchissable, un nouveau passage piéton à la hauteur du restaurant et des modifications de limites avec Mme Marie-Josèphe Brodard. Cette dernière accepte de céder du terrain ; en contrepartie, elle demande que la commune lui remette du gravier sur sa place de parc.



M. Gingins : la route cantonale sera-t-elle élargie ?

M. Probst : non, les ilots prévus sont bas. Ce projet a déjà l'aval du Service des ponts et chaussées.

M. Delessert : ce projet n'est-il pas en conflit avec Valtraloc ?

M. Probst : non, aucunement.

M. Marmier : ne pourrait-on pas prévoir également des ilots sur le passage piéton devant l'école ?

M. Probst : c'est l'étude Valtraloc qui définira ce genre d'aménagement.

Réfection de routes pour un montant de Fr. 290'000.- financée par des fonds propres :

Vote : approuvée à l'unanimité

620.501.4 – Assainissement éclairage – Fr. 25'000.- : le Groupe E a proposé à la commune de faire une Quick Audit de son éclairage public.

Plusieurs mesures sont proposées :

- Remplacement des installations à vapeur de mercure
- Réduction de puissance durant la nuit
- Réduction de puissance installée
- Eventuellement une extinction durant la nuit

Ces mesures permettraient une économie d'énergie de 10 à 15 % pour notre commune.

Le coût total est de Fr. 36'000.-. Le Groupe E participe sur ce projet à raison de Fr. 11'000.-. Cet assainissement serait amorti sur 15 ans.

Mme Piqueret : quelle est la durée de vie d'une ampoule ? Ne pourrait-on pas couper l'éclairage la nuit ?

M. Probst : Il est difficile de connaître la durée de vie d'une ampoule mais il est clair qu'il sera possible de couper tout ou une partie de l'éclairage.

M. Gingins : le passage piéton nouvellement prévu devant le Restaurant de la Croix-Blanche sera-t-il éclairé ? Qu'en est-il de l'éclairage de l'Eglise, n'est-ce pas contraire à une économie d'énergie ?

M. Probst : un éclairage public est prévu pour le nouvel passage piéton.



M. Rolle (président de la Paroisse) : précise que l'éclairage de l'église est à charge de la Paroisse et non de la commune.

Assainissement éclairage pour un montant de Fr. 25'000.- financé par des fonds propres :

Vote : accepté à l'unanimité.

620.501.7 – Etude Valtraloc (report) – Fr. 15'000.- : comme il s'agit d'un report, l'objet n'est plus voté.

7. Eau, environnement et aménagement :

720.503.0 – Aménagement place pour déchets verts – Fr. 50'000.- :

M. Berchtold explique que la loi ne permet plus de brûler les branches et notre place pour déposer le gazon n'est plus très conforme. C'est pourquoi, le conseil a prévu un montant au budget pour la création d'une place pour déchets verts à Cheseau-Levrat. Le terrain est déjà propriété de la commune. Un plan est présenté au beamer (annexe 6). Des bennes sont prévues et les branches seront déchiquetées sur place.

M. Antoine Brodard : est-ce que le site sera surveillé ?

M. Berchtold : oui, le site sera fermé et des heures d'ouverture seront prévues.

M. Gingins : faudra-t-il créer une route d'accès ?

M. Castella : Non, la route actuelle de la gravière sera utilisée. Une DCMI est prévue dans cette gravière ; elle n'est donc pas prête d'être fermée.

M. Delessert : combien d'années ?

M. Probst : entre 20 et 30 ans.

Aménagement place pour déchets verts pour un montant de Fr. 50'000.- financé par des fonds propres :

Vote : 1 abstention 40 oui

740.503.0 – Pavage d'une allée – Fr. 12'000.- et 740.503.1 – Rénovation du mur d'enceinte – Fr. 25'000.- :



Financés par des fonds propres :

Vote : 1 non, 1 abstention, 39 oui

750.501.1 – Endiguement ruisseaux des Branches (report) – Fr. 35'000.- : comme il s'agit d'un report, aucun vote n'est fait pour cet objet.

780.501.0 – Décharge du Bois du Riau : investigation technique – Fr. 80'000.- :

M. Berchtold : une investigation historique avait déjà été réclamée sur le secteur du Bois du Riau. Une analyse poussée de l'eau avait été demandée ; elle n'a révélé aucun problème. Mais le Service de l'environnement ordonne de continuer les investigations sur ce terrain. C'est pourquoi, des investigations techniques (notamment des sondages) seront effectués pour Fr. 80'000.-. La commune pourra obtenir 40% de subventions de la Confédération et peut-être 30% du canton. Ce dernier point est encore à confirmer. Les subventions n'ont pas été inscrites au budget car, lors de l'établissement de celui-ci, nous ignorions que nous pouvions en bénéficier.

Le conseil émet quelques craintes quant au puits qui se trouve à proximité de ces sondages. Mais le Service cantonal s'est voulu rassurant.

Actuellement, l'eau est très propre et il n'y a aucun souci à la consommer.

M. Delessert : n'y avait-il pas d'autres décharges à proximité, le long de la route cantonale ?

M. Castella : oui, il s'agissait de deux gravières. Mais celles-ci n'appartenaient pas à la commune et ne seront donc pas de la responsabilité de la commune en cas d'investigations.

Décharge Bois du Riau : investigation technique pour un montant de Fr. 80'000.- moins 40% de subventions fédérales et probablement 30% de subventions cantonales, financée par des fonds propres :

Vote : 2 abstentions et 39 oui

8. Agriculture, forêts, tourisme :

860.501.0 – Etude pour place de stockage de copeaux – Fr. 15'000.- :

M. Bernard Bapst donne les précisions suivantes :



ASSEMBLEE COMMUNALE DU 12 DECEMBRE 2011

Le complexe communal sera doté d'un chauffage à distance, chauffage à copeaux. Trois bâtiments seront reliés à ce chauffage : le complexe communal, le bâtiment administratif et l'école actuelle. C'est pourquoi, la commune aura besoin d'un emplacement pour entreposer les copeaux. L'endroit retenu est Cheseau-Levrat, à côté de la déchetterie verte.

M. Berchier : Est-ce nécessaire de faut faire une étude pour construire un couvert ?

M. Bapst : oui, car il faut d'abord modifier l'affectation de la zone. Pour ce faire, un dossier motivé doit être réalisé par notre urbaniste. L'étude devra évaluer les m³ de copeaux et la grandeur nécessaire pour le couvert. Une collaboration avec la commune de La Roche, dont le home est également chauffé avec des copeaux, est envisagée.

M. Delessert : il s'agit donc d'un stockage intermédiaire ?

M. Bapst : le bois sera sorti principalement de nos forêts, transporté jusqu'à Cheseau-Levrat. Il sera ensuite déchiqueté sur place et il sera entreposé pour son séchage.

M. Gingins : il avait été question d'un chauffage à distance dans le projet du complexe ?

M. Castella : Effectivement, dans un premier temps, pour des questions de coût, nous avons renoncé au chauffage à distance. Les soumissions concernant le génie civil et le gros-œuvre étant assez nettement en dessous du devis général, il a été possible d'envisager à nouveau le chauffage à distance, cela en restant dans le cadre du budget fixé. L'actuelle école, dont la chaudière pourra servir de chauffage de secours, et le bâtiment administratif, dont la chaudière est en bout de course, seront raccordés au chauffage du complexe communal.

Etude pour place de stockage de copeaux pour un montant de Fr. 15'000.- financée par des fonds propres :

Vote : acceptée à l'unanimité

9. Finances, impôts et immeubles :

942.503.1 – Rénovation chalets d'alpage – Fr. 42'000.- :

M. Bapst précise qu'il s'agit de :

- Chalet Gros l'Essert pour un montant de Fr. 9'000.-
- Chalet des Reccards d'Amont pour un montant de Fr. 33'000.- : l'exploitant participera financièrement en amenant le béton sur place



Rénovation chalets d'alpage pour un montant de Fr. 42'000.- financée par des fonds propres :

Vote : 2 abstentions et 39 oui

942.600.0 – Ventes de terrain – Fr. 240'000.- :

Mme Brodard : le conseil communal demande à l'assemblée une délégation de compétence pour vendre deux parcelles de terrain à bâtir situées au chemin de l'Ecole, en aval de l'actuelle école. Un projet de verbal vient de nous parvenir du bureau de géomètres comprenant deux parcelles d'environ 1000 m² et 1600 m². Cette dernière a une surface de 878 m² en zone verdure non constructible. Le prix au m² en tiendra bien sûr compte.

M. Castella assure l'assemblée que ce terrain sera vendu au meilleur prix (environ Fr. 100.-/120.- le m²).

M. Antoine Brodard : ne devrait-on pas garder ce terrain pour y construire une déchetterie ?

M. Castella : non, une déchetterie si proche du complexe communal n'est pas envisageable.

M. Marmier : ne devrait-on pas garder ce terrain pour le futur en vue d'un besoin ultérieur (extension, places de parc ou autres) ?

M. Castella : C'est une option possible. Mais il ne faut pas oublier que nous avons des investissements à financer. De plus, la zone d'intérêt général qui englobe le complexe communal est très grande. Nous ne manquerons donc pas d'espace.

M. Pascal Morel : cela fait 15 ans que ces parcelles sont en zone. Il est temps de les occuper.

Mme Brodard : à prix égal, nous favoriserons les citoyens de notre village.

M. Gingins : que dit le PAL au sujet de cette zone ? Ne pourrait-on pas prévoir un petit locatif ?

Mme Brodard : il s'agit d'une zone à bâtir centre village, mais le vœu du conseil n'était pas de faire un locatif. La chose a été débattue en séance de conseil.

M. Jean Bapst : le terrain en question était déjà propriété de la commune avant le projet du complexe ?

M. Castella : oui, le terrain mis en zone d'intérêt général et acheté à un particulier ne concerne pas ces deux parcelles.



Délégation de compétence pour la vente de deux parcelles à bâtir pour un montant approximatif de Fr. 240'000.- :

Vote : 2 non, 5 abstentions, 34 oui

2.4. Approbation finale des budgets de fonctionnement et d'investissements :

Vote : approuvés à l'unanimité

Le conseil remercie l'assemblée pour sa confiance.

3. SRM La Berra : participation à l'augmentation du capital-actions et cautionnement pour un crédit d'investissement :

Ces deux objets ont déjà été votés et approuvés lors de l'assemblée du 14 avril. Le Service des communes nous demande de les voter séparément, ce qui n'avait pas été fait.

Des tableaux sont montrés au beamer (annexes 7, 8, 9). Le crédit cautionné par les communes est de Fr. 1'800'000.- et est amorti sur 20 ans.

Les charges (amortissement et intérêts) seront compensées par les communes partenaires à raison de Fr. 3.- ou Fr. 6.- /habitant.

Augmentation du capital-actions pour un montant de Fr. 109'400.- :

Vote : 1 abstention, 40 oui

Cautionnement pour un montant de Fr. 100'000.- :

Vote : 1 abstention, 40 oui

4. Nomination d'un membre de la Commission des naturalisations :

M. Castella présente à l'assemblée la liste des membres actuels de la Commission des naturalisations (annexe 10).

M. Bernard Bapst ayant rejoint le Conseil communal, ce dernier a cru utile d'offrir à l'assemblée la possibilité de le remplacer, non sans préciser qu'il était prêt, au besoin, à continuer à œuvrer pour cette commission.

Personne dans l'assemblée n'est intéressé par ce poste et aucun nom n'est proposé.



Nomination de M. Bernard Bapst à la Commission des naturalisations :

Vote : accepté à l'unanimité

5. *Informations et divers :*

VDSL :

M. Castella donne quelques informations sur le VDSL (annexe 11). La commune n'aura finalement rien à payer pour l'installation du VDSL par Swisscom. Tous les frais seront pris en charge par ce dernier.

La mise en service aura lieu fin mars 2012, soit plus vite que prévu initialement. Une nouvelle armoire a déjà été mise en service. L'ancien petit bâtiment situé près de l'école sera démolé.

Mme Piqueret : le quartier de Longemort bénéficiera-t-il de ce système ?

M. Castella : oui, vous aurez une connexion Internet haut débit et vous obtiendrez la télévision en numérique, mais pas en haute définition.

M. Gingins : quelle était la nature des travaux au centre du village ?

M. Probst : il s'agissait de travaux effectués par le Groupe E ; les lignes aériennes ont été mises en souterrain.

Chemin piétonnier Longemort-Le Ruz :

M. Probst donne quelques informations sur l'étude menée par le Conseil communal sur le chemin piétonnier Longemort-Le Ruz (annexe 12 et 13) :

Ce chemin fait 265 m de longueur et l'étude a été faite par le bureau François Audergon de Bulle. Il s'avère que le Service des ponts et chaussées est très exigeant sur notre projet (un trottoir avec bordure haute, barrière sécurisée, 1.65 m. de largeur, 6% pente maximum, bordure haute pour handicapé). De plus, la commune devrait acquérir du terrain pour aménager ce chemin. Coût total pour l'aménagement de ce chemin : Fr. 150'000.-, non compris l'éclairage. Le conseil communal estime le coût trop élevé, sans compter qu'il sera difficile à obtenir les accords de certains propriétaires concernés.

M. Maurice Berger : relève que le tronçon est très dangereux pour la population. Il a effectué un dossier avec photos à l'appui et trouve inadmissible que l'on ne mette pas cette dépense en priorité. Ne pourrait-on pas déplacer l'arrêt de bus et le mettre à Longemort ?



M. Probst : il réside le problème de l'emprise de terrain qui sera très difficile à régler avec certains propriétaires. Quant à l'arrêt de bus, il ne sera certainement pas possible de le déplacer sur une présélection.

M. Gabriel Kolly : il existe des tronçons dangereux ailleurs également, les parents doivent aussi responsabiliser leurs enfants. Ce projet peut être éventuellement rediscuté et une autre option peut être retenue.

M. Castella : le Conseil communal essaiera de trouver une autre variante moins onéreuse.

M. Delessert : ne pourrait-on pas limiter la vitesse sur ce tronçon ?

M. Castella : non, cela n'est pas possible, vu le nombre de bâtiments. Une demande en ce sens a déjà été refusée il y a quelques années par les services de l'Etat.

M. Dominique Magnin : peut-être qu'une simple glissière suffirait à sécuriser le tronçon ?

M. Castella : éventuellement, c'est à examiner.

M. Gingins : un autre parcours pourrait être envisagé et si les personnes ne suivent pas la piste aménagée, la commune ne serait pas responsable en cas d'accident. Un groupe de travail pourrait être créé pour trouver une solution, même en dehors du conseil communal.

M. Delessert : est-ce que l'étude de ce chemin a été payée ?

M. Castella : oui. Le conseil communal examinera si d'autres solutions sont envisageables.

Hommage à M. Pascal Morel :

M. Castella rend un hommage à M. Pascal Morel qui a quitté ses fonctions le 30 septembre 2011 en tant que conseiller communal. Un cadeau lui a été remis lors d'une petite réception par le conseil communal.

M. Castella remercie toutes les personnes qui ont œuvrées pour le bon déroulement de la commune, l'administration, l'employé communal, toutes les commissions, la Paroisse pour la mise à disposition de la salle, les collègues du conseil communal.

M. le syndic souhaite de Bonnes Fêtes de fin d'années à toutes et à tous et bonne rentrée dans les foyers.

L'assemblée est close à 22h40.



ASSEMBLEE COMMUNALE DU 12 DECEMBRE 2011

Une verrée est organisée à l'issue de l'assemblée.

Au nom de l'assemblée communale

<p>Jean-Marie Castella syndic</p>	<p>Chantal Morel secrétaire</p>
---------------------------------------	-------------------------------------



Plan des liquidités 2011-2012 - Etat au 12 décembre 2011

Complexe communal	-4'800'000		
Investissements 2009/2010	300'000		
Investissements 2011 (au 05.12.11)	900'000	-3'600'000	
Subventions (école + PC)		202'000	-3'398'000
Autres investissements 2012	-964'000	-964'000	
Subventions + taxes		90'000	-874'000
			-4'272'000
Liquidités			
Liquidités disponibles (au 12.12.11)			1'012'000
Emprunt prévu			3'700'000
Solde disponible			440'000
Vente de deux parcelles			240'000
Marge de manœuvre			680'000
Capacité d'emprunt supplémentaire (2006-2010)			910'000
Solde capacité d'investissement			1'590'000



Planification financière 2012-2016

Marge nette d'autofinancement	2012	172'000
	2013	13'000
	2014	5'000
	2015	-20'000
	2016	-20'000
Total sur 5 ans		<u>150'000</u>
MNA moyenne 2012-2016		30'000

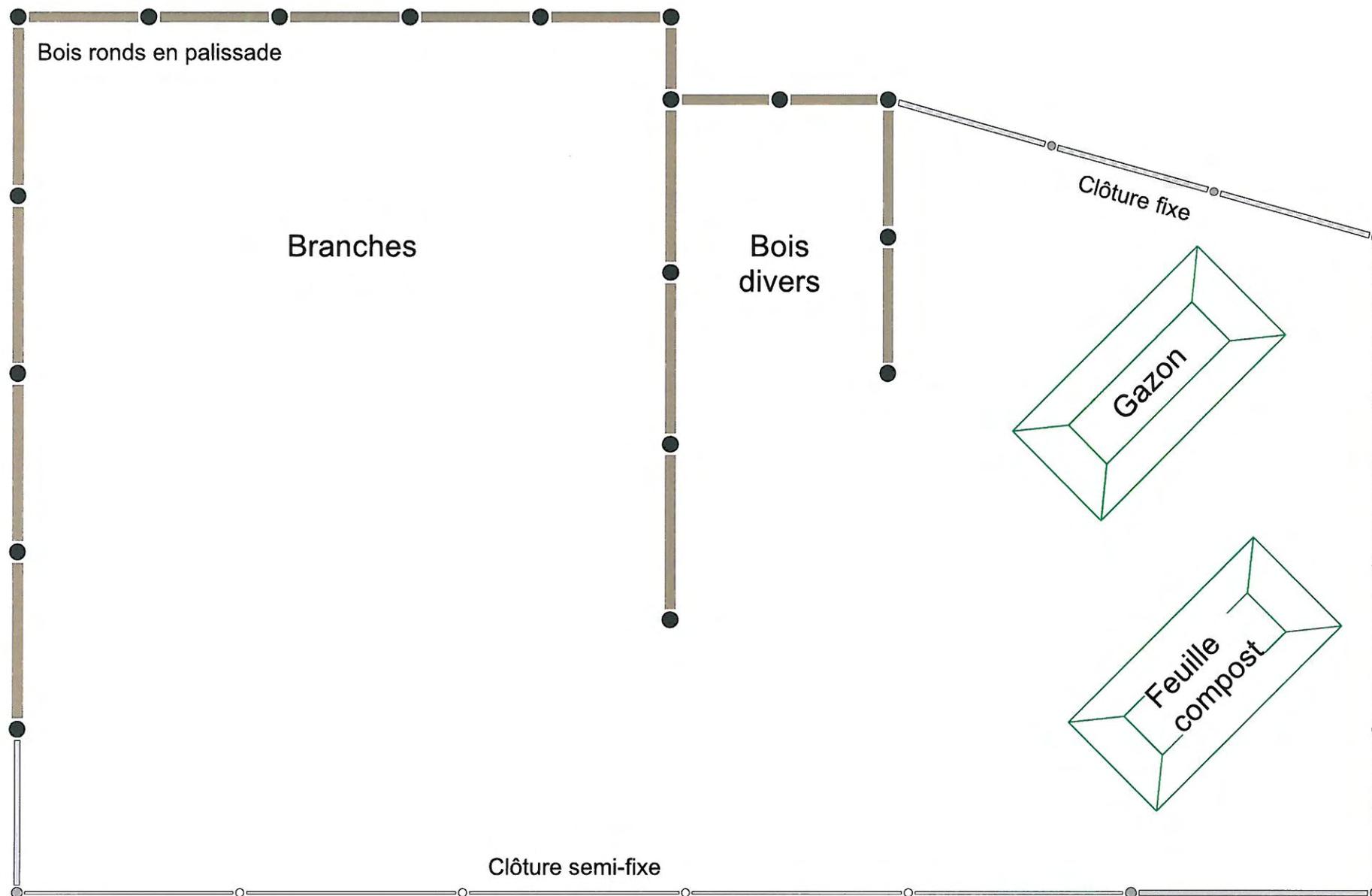
Rénovation de l'école



Estimation des travaux :

Echafaudages	11'000
Volets aluminium thermolaquée	20'000
Fenêtres bois/alu	45'000
Encadrements en molasse	53'000
Façades (crépis / peinture)	35'000
Isolation cage d'escalier + galetas	25'000
Fonds deux salles de classe	20'000
Eclairage deux salles de classe	15'000
Mobilier	50'000
Divers et imprévus	<u>26'000</u>
	300'000

Projet déchets bois-vert





Plan de financement du projet

Investissement souhaité	13'083'000.-
Participation du FET 49% (sur un montant de 10'180'000.-)	-4'988'000.-
Participation de l'ARG 25% soit	-2'545'000.-
Soit: 70% provenant du fond d'inv. régional	(1'781'500.-)
20% de la commune siège:	(509'000.-)
10% autres communes de la Gruyère	(254'000.-)
Fonds RMF (5'550'000.- dont ~20% pour La Berra)	-1'098'130.-
Fonds propres + travaux par SMR	-351'870.-
Totaux des apports	-8'983'000.-
SOLDE A TROUVER	4'100'000.-
Sponsoring & augm. capital-actions	-2'300'000.-
Crédit banc. cautionné communes	1'800'000.-



Plan de financement du projet

Crédit banc. cautionné communes **-1'800'000.-**

Amortissement en 20 ans par la SRM 5% 90'000.-

Intérêts bancaires payés par la SRM 3% 30'000.-

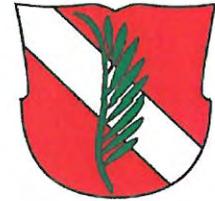
Ces charges seront compensées par les communes partenaires de par l'augmentation de leur participation annuelle de 3.-- à 6.-- et de 1.-- à 3.--

Remarque importante:

Le coût du projet mis à jour au 30.10.10 et qui tient compte du système pulsé avec 4 cabines présente une plus-value de Fr. 537'000.-- par rapport au budget de base. La décision finale sera prise après rentrée des soumissions.



Participation demandée à la commune de Hauteville



<p>Augmentation du capital-actions 200.- par habitant - 447 hab. Financée par des fonds propres</p>	109'400.-
<p>Cautionnement amortissement (20 ans) + intérêts assurés par la participation annuelle des communes partenaires (Emprunt total de 1,8 mios)</p>	100'000.-
<p>Participation annuelle 6.- par habitant - 563 hab.</p>	3'378.-

Commission des naturalisations



Conformément à la loi sur le droit de cité fribourgeois, les membres de la commission communale des naturalisations sont élus par l'assemblée communale.

Membres actuels :

- Bernard Bapst
- Maurice Berger
- Olivier Fasel
- Murielle Jaton
- Chantal Morel

Mise en place d'une connexion haut débit VDSL (Swisscom TV)

- **Armoire de distribution** (situé en aval de l'actuelle école)

Couverture 750 m : Swisscom TV en qualité HD
1500 m : Swisscom TV en numérique
2100 m : Internet haut débit

- **Coût de l'installation**

Total :	102'000.–
Montant à charge de la commune	27'300.–

Entièrement pris en charge par Swisscom

- **Mise en service**

Fin mars 2012

